






## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE) :	Etat  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Crédit d'impôts	Toutes les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu selon le régime réel peuvent bénéficier du CICE.	Le CICE permet de bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur la masse salariale brute de l'entreprise. Les dépenses éligibles incluent notamment les salaires jusqu'à 2,5 fois le SMIC.	Le taux du crédit d'impôt est de 6 % en 2024 pour les salaires jusqu'à 2,5 fois le SMIC. Les montants variables selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.	<a href="https://www.impots.gouv.fr/actualite/credit-dimpot-competitivite-emploi-cice">https://www.impots.gouv.fr/actualite/credit-dimpot-competitivite-emploi-cice</a>
CREDIT IMPOT INNOVATION	Etat  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Crédit d'impôts	Toutes PME industrielle, commerciale ou agricole	Le CII vise à soutenir les dépenses de recherche et développement des entreprises, y compris celles liées à la transition vers des technologies plus innovantes et durables		<a href="https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35494#:~:text=Une%20entreprise%20r%C3%A9alise%20des%20d%C3%A9penses,(pay%C3%A9%20en%20mai%202024)">https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35494#:~:text=Une%20entreprise%20r%C3%A9alise%20des%20d%C3%A9penses,(pay%C3%A9%20en%20mai%202024)</a>
PRIME ENERGIE "CEE"	Etat  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Aide directe sous forme de Prime	Toutes entreprises	Le montant de la prime des certificats d'économie d'énergie dépend du type de travaux effectués, il est nécessaire de faire la demande avant la signature du devis (se rapprocher de son fournisseur de matériels ou d'énergie)		<a href="#">Opérations standardisées d'économies d'énergie   Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)</a>



## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
PLAFOND DE PRIX ELECTRICITE	Etat 	Subvention	-TPE employant moins de 10 salariés et réalisant moins de 2 M€ de CA annuel. -Les petits consommateurs professionnels ayant une puissance souscrite inférieure à 36kVA	Les TPE ne paieront pas plus de 280 € par mégawattheure en moyenne sur l'année 2024  <b>Vous avez déjà bénéficié de cette aide en 2023 ? :</b> Aucune démarche à faire. L'aide sera automatiquement appliquée par votre fournisseur d'électricité. En cas de changement de situation, vous devez le signaler à votre fournisseur.  <b>En cas de première demande :</b> Remplir une <a href="#">attestation sur l'honneur</a> en indiquant souhaiter bénéficier du tarif spécifique pour les TPE avant de la transmettre à votre fournisseur d'électricité.		<a href="#">Dispositifs-amortisseur-electricite-et-bouclier-tarifaire</a>  <a href="#">Modele attestation sur l'Honneur pour application Bouclier tarifaire et amortisseur electrique</a>
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Etat 	Aide forfaitaire	TPE et PME non protégées par le bouclier tarifaire (Compteur >36KVA), qui ont signé avec leur fournisseur des contrats qui prévoient un prix supérieur à 325€/MWh (pour la part d'approvisionnement au marché)	Aide forfaitaire sur 25% de la consommation des entreprises, permettant de compenser l'écart entre le prix plancher de 325 €/Mwh et un prix plafond de 800€/Mwh.  <b>Une Attestation sur l'honneur est à fournir (Cf lien contact)</b>	La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture, et une compensation financière sera versée par l'Etat aux fournisseurs d'énergie, via les charges de service public de l'énergie	<a href="#">Dispositifs-amortisseur-electricite-et-bouclier-tarifaire</a>  <a href="#">Modele attestation sur l'Honneur pour application Bouclier tarifaire et amortisseur electrique</a>



## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGA-NISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>CREDIT D'IMPOT POUR L'INDUSTRIE VERTE (C3IV)</b>	<b>Etat</b>  	Crédit d'impôt	Mesures incitatives pour le soutien des industries vertes dont les dépenses éligibles :  La production de cellules et modules de batteries, la production d'éolien, de panneaux solaires et de pompes à chaleur;  La production de composants essentiels conçus et utilisés principalement pour la production de ces équipements;  La production ou la valorisation des matières premières critiques nécessaires à la production des équipements et des composants définis précédemment.	Un service d'agrément du crédit d'impôt en faveur de l'industrie verte (C3IV) est désormais ouvert et permet aux entreprises de soumettre leurs demandes à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de façon anticipée.  a demande d'agrément doit être soumise avant le commencement des travaux de construction immobilière.  Les dossiers seront examinés par la Direction générale des Entreprises (DGE) en collaboration avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).  <i>Avantage fiscal en attente de notification auprès de la Commission européenne, et son entrée en vigueur dépendra de son approbation par cette instance.</i>		<a href="#">Dépôt des demandes à l'adresse suivante :</a>  <a href="mailto:c3iv [@] dgfip.finances.gouv.fr">c3iv [ @ ] dgfip.finances.gouv.fr</a>  <a href="https://www.entreprises.gouv.fr/fr/credit-impot-industrie-verte-C3IV-agrement">https://www.entreprises.gouv.fr/fr/credit-impot-industrie-verte-C3IV-agrement</a>
<b>CREDIT D'IMPOT RENOVATION ENERGETIQUE</b>	<b>Etat</b>  	Crédit d'impôt	Entreprises réalisant certains travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment à usage tertiaire	Crédit d'impôt pour les dépenses engagées selon des critères à respecter, qui dépendent de la situation géographique (France métropolitaine ou départements d'outre-mer) des bâtiments rénovés.  Les dépenses doivent avoir été engagées <b>entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024.</b>	Le crédit d'impôt correspond à 30% du montant des dépenses engagées par l'entreprise dans la limite de <b>25 000 €</b>	<a href="#">Crédit Impôt rénovation Énergétique</a>




## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGA-NISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>PROLONGEMENT DE L'AIDE GAZ ET ELECTRICITÉ (Aide guichet)</b>	Etat 		<p>Consommateurs professionnels non éligibles à l'amortisseur et qui relèvent de la catégorie (ETI) et avec les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être énérgo-intensif, c'est-à-dire avoir des dépenses d'énergie en 2024 représentant plus de 3 % du chiffre d'affaires 2021</li> <li>- justifier d'un excédent brut d'exploitation négatif ou en baisse par rapport à 2021,</li> <li>- avoir signé des contrats d'électricité avant le 30 juin 2023.</li> </ul> <p><i>Sous réserve de la validation par la Commission européenne des conditions d'éligibilité de l'aide</i></p>	<b>75 % de la facture d'électricité au-delà de 300 €/MWh</b> (y compris acheminement et taxes hors TVA), <b>dans la limite du plafond d'aide de 2,25 millions d'euros au niveau du groupe et des autres plafonds d'aide s'appliquant au guichet.</b>		<a href="https://www.economie.gouv.fr/entreprises/eti-grandes-entreprises-aides-hausse-prix-energie">https://www.economie.gouv.fr/entreprises/eti-grandes-entreprises-aides-hausse-prix-energie</a>
<b>PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE</b>	BPIFRANCE 	Prêt	TPE et PME créée depuis + 3 ans (ou créée pour la reprise d'un établissement de +3 ans). Être en bonne santé financière et réaliser l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de l'entreprise	Le Montant du prêt ne peut dépasser 50 % du financement total du projet, ce dernier doit être au minimum de 10 000€ et au maximum de 50 000 €. La durée de ce prêt est de 3 à 7 ans avec un différé de 2 ans.		<a href="http://bpi.france.fr">Prêt Économies d'Énergie (PEE) (bpi.france.fr)</a>




## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGA-NISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>PRÊT VERT</b>	BPIFRANCE 	Prêt	PME ou ETI indépendantes de plus de 3 ans	Durée : 2 à 10 ans avec jusqu'à 2 ans de différé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum : 50 000 €</li> <li>• Maximum : 5 000 000€</li> <li>• Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de votre entreprise</li> </ul>	<a href="https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-vert">https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-vert</a>
<b>DIAGNOSTIC DECARBON'ACTION</b>	BPIFRANCE 	Subvention	Entreprise indépendante de – 500 salariés avec au moins un an d'activité	Aucune démarche de bilan GES réalisée dans les 5 dernières années  12 jours d'intervention sur 6 à 8 mois maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les entreprises de moins de 250 salariés : 4 000 € HT après subvention de 60% par l'ADEME</li> <li>• Pour les entreprises de moins de 500 salariés : 6 000 € HT après subvention de 40% par l'ADEME</li> </ul>	<a href="https://www.bpifrance.fr/diagnostic-decarbon-action">Diagnostic Décarbon'Action (bpifrance.fr)</a>
<b>DIAGNOSTIC ECOCONCEPTION</b>	BPIFRANCE 	Subvention	Entreprises de moins de 250 salariés au sens européen et réalisant moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou moins de 43 M€ de bilan total	18 jours d'intervention sur 6 à 8 mois maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les entreprises de moins de 50 salariés et moins de 10 M€ de chiffre d'affaires ou de total de bilan : 5 400€ HT après subvention de 70% par l'ADEME.</li> <li>• Pour les entreprises de moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou 43 M€ de total de bilan : 7 200€ HT après subvention de 60% par l'ADEME.</li> </ul>	<a href="https://www.bpifrance.fr/diagnostic-ecoconception">Diagnostic Ecoconception (bpifrance.fr)</a>




## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGA-NISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>DIAGNOSTIC ECO-FLUX</b>	BPIFRANCE  	Subvention	Pour chaque site de 20 à 250 salariés Au moins 1 an d'existence	6 à 8 jours d'intervention sur 15 à 18 mois maximum  Une démarche simple permettant de Réaliser en moyenne 45 000€ d'économies par an et par site de production ou établissements.	•	<a href="https://bpi france.fr">Diagnostic Eco-Flux (bpi france.fr)</a>
<b>ETUDES DE FAISABILITE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU DE DECARBONATION D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES</b>	ADEME  	Subvention	PME et sites de moins de 250 salariés Grandes Entreprises du secteur industriel souhaitant réaliser un audit énergétique de leur site de production.	60% des coûts pour les grandes entreprises  70% des coûts pour les moyennes entreprises  80% des coûts pour les petites entreprises.	Aide accordée dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 € pour les études de diagnostic, et 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.	
<b>AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ENERGETIQUE EN INDUSTRIE</b>	ADEME  	Subvention	PME et sites de moins de 250 salariés Grandes Entreprises du secteur industriel souhaitant réaliser un audit énergétique de leur site de production.	60% pour les grandes entreprises (hors audits obligatoires)  70% pour les moyennes entreprises,  80% pour les petites entreprises.	Elle est accordée dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 € pour les études de diagnostic, et 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.	<a href="#">Études de faisabilité de performance énergétique ou de décarbonation d'entreprises industrielles   Entreprises   Agir pour la transition écologique   ADEME</a>




## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGA-NISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>PASS TRANSFORMATION ECOLOGIQUE</b>	REGION OCCITANIE 	Subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EI (Entreprise d'Insertion)</li> <li>• Entreprises de moins de 20 salariés</li> <li>• Associations réalisant plus de 50% de recettes dans le cadre de leur activité économique</li> <li>• EA (Entreprise Adaptée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les entreprises ayant décidé d'engager des travaux d'amélioration</li> <li>• Soutenir la sobriété énergétique, la production de chaleur ou de froid renouvelable, la gestion de l'eau et des déchets, l'impact sur l'environnement, la cybersécurité et la digitalisation des process</li> </ul>	Investissements matériels	<a href="https://www.laregion.fr/Pass-Transformation-Ecologique">https://www.laregion.fr/Pass-Transformation-Ecologique</a>
<b>AIDE AU DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES / GEOTHERMIE/ BOIS - ENERGIE</b>	REGION OCCITANIE 	Subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises,</li> <li>• associations,</li> <li>• bailleurs sociaux.</li> </ul>	Conditions nécessaires : Faire réaliser une analyse d'opportunité chaleur renouvelable par la mission Chaleur Renouvelable	Le montant d'aide régionale demandée ne pourra pas excéder 45 000 €. Possibilité de mobiliser le FEDER pour subvention au-delà de 45000 €	Cci Hérault : <a href="mailto:energie@herault.cci.fr">energie@herault.cci.fr</a>
<b>AIDE AU DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES / GEOTHERMIE/ BOIS - ENERGIE</b>	ADEME 	Subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises,</li> <li>• associations,</li> <li>• bailleurs sociaux.</li> </ul>	Conditions nécessaires : Faire réaliser une analyse d'opportunité chaleur renouvelable par la mission Chaleur Renouvelable	La subvention s'élève en % de l'assiette éligible à :: TPE – 65% PME – 55% ETI – 45%	Cci Hérault : <a href="mailto:energie@herault.cci.fr">energie@herault.cci.fr</a>

## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :






Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>CONTRAT ENTREPRISE D'AVENIR</b>	REGION OCCITANIE 	Subvention Avance remboursable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises jusqu'à 500 salariés</li> <li>• Entreprises de plus d'un an</li> </ul>	Soutenir les entreprises dans leurs projets structurants et générateurs d'emplois	-Augmentation masse salariale -Etudes et prestations externes -Investissements matériels -Augmentation du BFR -Immobilier	<a href="https://www.laregion.fr/Pass-Transformation-Ecologique">https://www.laregion.fr/Pass-Transformation-Ecologique</a>
<b>DEDUCTION EXCEPTIONNELLE : VEHICULES LOURDS UTILISANT DES ENERGIES PROPRES</b>	DDFIP 	Avantage Fiscal	Toute entreprise qui acquière un véhicule lourd	Les Véhicules doivent être affectés à l'activité de l'entreprise  Déduction exceptionnelle (dite "suramortissement") sur le résultat imposable.  Dispositif cumulable avec le <a href="#">Bonus à l'acquisition de véhicules lourds électriques ou hydrogène</a>	Déduction variable e 20% à 60 % selon le poids total autorisé en charge	<a href="https://les-aides.fr/aide/QScvIHxwWMDhXw/ddfip/deducton-exceptionnelle-vehicules-lourds-utilisant-des-energies-propres.html">https://les-aides.fr/aide/QScvIHxwWMDhXw/ddfip/deducton-exceptionnelle-vehicules-lourds-utilisant-des-energies-propres.html</a>
<b>FONDS TOURISME DURABLE</b>  <b>Restaurateurs et hébergeurs</b>	ADEME 	Subvention	TPE et PME exerçant une activité de restauration et/ou d'hébergement touristique (SAS, SCOP, association loi 1901...) situées en zone rurale	Avoir un objectif de réduction et maîtrise des coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport, d'ancrage dans le territoire (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux), ou de formation et/ou labellisation sur l'engagement écologique	Aide forfaitaire d'un montant minimum de 5000€ et au maximum 200 000 € selon le projet	<a href="#">Fonds Tourisme Durable – Restaurateurs &amp; hébergeurs, accélérez votre transition écologique   Entreprises   Agir pour la transition écologique   ADEME</a>






## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES</b>	ADEME 	Subvention	Toutes les TPE et PME /ETI ayant des projets d'études ou d'investissements qui font partie d'une liste prédéfinie selon le secteur d'activité de l'entreprise		Montant de l'aide est calculé forfaitairement. Il est compris entre 5 000 € et 200 000 €	<a href="#">Tremplin pour la transition écologique des PME   Entreprises   Agir pour la transition écologique   ADEME</a>
<b>DIAG MOBILITE</b>	CCI HERAULT  ADEME 	Dispositif d'accompagnement 100% pris en charge	Entreprises souhaitant remplacer un ou plusieurs véhicules essence ou diésels par des véhicules (voiture, fourgonnette, fourgon, camion) électriques ou GNV	Réalisation par la CCI Hérault d'une étude d'opportunité pour la conversion de véhicules essence/diesel par des véhicules électriques ou GNV	100% pris en charge par l'ADEME et la CCI Hérault	<a href="https://www.herault.cci.fr/produit/diagmobilité">https://www.herault.cci.fr/produit/diagmobilité</a>
<b>DEVENIR REFERENT ENERGIE EN INDUSTRIE</b>	CCI OCCITANIE 	Formation		Former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie afin de concevoir, mettre en place et coordonner des actions permettant d'améliorer la performance énergétique.		<a href="https://www.herault.cci.fr/produit/devenir-referent-energie-en-industrie-avec-le-parcours-de-formation-prorefei">https://www.herault.cci.fr/produit/devenir-referent-energie-en-industrie-avec-le-parcours-de-formation-prorefei</a>
<b>AUTO DIAGNOSTIC TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE</b>	CCI HERAULT 	Outil de diagnostic gratuit	Toutes les TPE/PME			<a href="https://transitionecologique.questionnaireweb.com/form/9334/s/?id=JTk5cSU5NW8IOUYIQjI%3D&amp;a=JTIEbCU5NGw%3D">https://transitionecologique.questionnaireweb.com/form/9334/s/?id=JTk5cSU5NW8IOUYIQjI%3D&amp;a=JTIEbCU5NGw%3D</a>

## Transitions numériques, écologiques et énergétiques :

Retrouvez en un seul coup d'œil l'ensemble des aides, accompagnements et dispositifs en vigueur en faveur de la transition des entreprises

AIDE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES CRITÈRES	MODALITÉS	MONTANT	CONTACT
<b>FLASH DIAG ENERGIE</b>	CCI HERAULT 	Outil mis à disposition	Toutes entreprises	Autodiagnostic en ligne qui vous permet d'analyser vos pratiques en matière d'énergie pour mieux maîtriser votre consommation. Faites le point, en quelques minutes sur les thématiques de votre choix et identifiez les pistes de progrès pour votre entreprise.  Vous recevrez automatiquement des premières préconisations et pistes d'actions à explorer avec votre expert CCI	Gratuit	<a href="https://www.herault.cci.fr/article/flashdiag-energie">https://www.herault.cci.fr/article/flashdiag-energie</a>
<b>ANTICIPER ET RÉSOUDRE VOS DIFFICULTÉS</b>	CCI HERAULT 	Accompagnement	TPE-PME	Accompagnement par la CCI Hérault dans la gestion de vos difficultés via une première étape d'analyse de la situation, puis de recherche et déploiement de solutions.		<a href="mailto:cip@herault.cci.fr">cip@herault.cci.fr</a>
<b>APPUI A LA RECHERCHE DE FINANCEMENT</b>	CCI HERAULT 	Accompagnement	TPE-PME	Accompagnement pour trouver les financements adaptés à votre projet de transition énergétique		<a href="mailto:financement@herault.cci.fr">financement@herault.cci.fr</a>